



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Directeur,  
Chef du Corps Départemental,

SSRC n° 607	
Le : 28 OCT. 2015	
chef de Serv.	SIR
Adjoint	PfR
Secrétariat	SCR
	ER
	C Ramdani
/	Pour info
○	Pour SAD
×	Eléments de réponse
⊗	Projet de réponse
⊙	Agenda

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
62, Boulevard de Belfort  
CS 9007  
59 042 Lille Cedex

Réf : :G4/DP/Prévision/LF/DS/ 017 469

**Affaire suivie par le Lieutenant SIMON Didier**

☎ : 03.27.09.94.79

FAX : 03.27.09.94.50

Email : dsimon@sdis59.fr

Lille, le 26 OCT. 2015

Objet : Porter à connaissance de la commune d'Houdain les Bavay  
Courrier DDTM en date du 10 juin 2015

P.J. : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

#### 1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 28 points d'eau incendie (PEI) publics répartis comme suit :

Type →	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
↓ Nature		
PEI public	17 Bouche Incendie (BI) 10 Poteau Incendie (PI)	1 Zone d'aspiration non protégée pour FPT

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone non défendue de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre (Voir carte : zone en pointillés noirs).
- Zone où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m<sup>3</sup> (Voir carte : zone en pointillés rouges).

N°PEI	TYPE	Adresse	Débit/volume d'eau constaté
26	BI	32, chemin d'Héricamp	42 m <sup>3</sup> /h
17	PI 100	La Belle Vue	28 m <sup>3</sup> /h
16	PI 100	78, rue d'Athis	15 m <sup>3</sup> /h
13	BI	41, rue de l'école	28 m <sup>3</sup> /h
14	PI 100	Rue du Rotteleux	37 m <sup>3</sup> /h
15	PI 100	62, rue du Rotteleux	47 m <sup>3</sup> /h
27	BI	Rue du Saule	47 m <sup>3</sup> /h
18	BI	Rue du Saule	34 m <sup>3</sup> /h

D'autre part, certaines constructions ayant fait l'objet d'un avis du SDIS n'ont pas respecté les dispositions émises en matière de défense incendie. Il s'agit de :

Nature de la construction	adresse	N° de PC ou PA	Observations DECI non respectée
Extension d'une exploitation agricole	30 rue du Saule	PC n° 059 315 05 Z 0004	Volume d'eau demandé 240m <sup>3</sup> en 2 heures

## 2/ Accessibilité des secours

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies est envisageable dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par un clé polycoise en dotation au SDIS59.

## 3/Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP)

1 ERP (sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil) sont implantés dans la commune.

La liste des ERP connus par le SDIS est la suivante :

Nom	Adresse	Type	Catégorie	Effectif public
Salle des fêtes	Rue des martyrs	L	4	174

## 4/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
Eglise	Rue de l'église
Ferme de la roue d'or	33 rue de la roue d'or
Ferme de L'hotellerie	49 Chemin d'Héricamp
Ferme Debiève	62, rue des Martyrs
Ferme Douchez	3, rue de Ruinse
Ferme Lambrecht	25, rue de la Maniette
Ferme Richard	Rue de la roue d'or
Ferme Stievenard	2 Chemin d'Héricamp
Ferme Taisne	Rue de l'école
Hangar Douchez	Chemin de nacelle
Hangar Lefebvre	36, rue de l'école
Le Fontenoy	Chemin de Fontenoy

#### 5/ Existence de Plan de Prévention des Risques

La commune est soumise aux Plans de Prévention des Risques (Naturels ou technologiques)

*Risque Engins de guerre*

*Risque inondations*

*Risque séismes niveau 3*

*Risque de transport de matières dangereuses*

*Le SDIS 59 n'a pas connaissance d'un plan communal de sauvegarde*

#### 6/ Implantation de Centre d'Incendie et de Secours

La commune est défendue en premier appel par le CIS implanté sur le territoire de BAVAY

Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours du Nord,

**Colonel Gilles GRÉGOIRE**

#### Copie à :

- Monsieur le chef du Groupement 4
- Monsieur le chef du CIS Bavay